

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'Été).

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.  
4 — 10 — — Express.  
2 — 58 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.  
11 — 50 — — Omnibus.  
6 — 36 — — soir, Omnibus.  
8 — 58 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## ENTRÉE TRIOMPHALE

DE LA GARDE ET DES RÉGIMENTS DE LIGNE VENANT  
DE CRIMÉE.

Paris, samedi 29 décembre 1855.

Paris vient d'assister à une de ces scènes émou-  
vantes, dont les fastes de l'ancienne Rome et de  
notre premier Empire ont seuls laissé le glorieux  
souvenir. Comme les vieilles légions de Pompée,  
de César et d'Auguste revenant des régions lointai-  
nes où elles avaient suivi le vol victorieux de leurs  
aigles, nos héroïques régiments, leurs vêtements  
et le visage noircis par le feu des bivouacs se sont  
présentés à leurs concitoyens, tels qu'ils étaient en  
face de l'ennemi, lorsqu'ils défendaient au prix de  
leur sang la cause du drapeau, la gloire de l'Empe-  
reur et l'honneur de la patrie. Fiers de leurs étén-  
dards mitraillés; glorieux de leurs uniformes troués  
par la fatigue du camp et la poudre des batailles,  
heureux de leurs blessures encore béantes ou mal  
guéries; enthousiasmés de leur propre triomphe et  
de l'enivrement du peuple immense qui les acclai-  
mait; émus surtout des paroles éloquentes que ve-  
nait de leur adresser l'élu de la France, il n'est pas  
d'élan généreux, de sentiments patriotiques que  
n'ai reflétés leur attitude guerrière, dont la conta-  
gion est allée remuer partout la foule jusqu'au fond  
du cœur.

« Je viens au-devant de vous, comme autrefois  
le Sénat romain allait aux portes au-devant de ses  
légions victorieuses. Je viens vous dire que vous  
avez bien mérité de la patrie », venait de leur dire,  
en saluant leur triomphe, l'héritier du vainqueur  
d'Austerlitz, et leur âme familière au dévouement,  
contumière des sacrifices bondissait de joie en  
voyant ratifier ce glorieux accueil par les acclama-  
tions de la capitale entière. Il faut avoir assisté à un  
tel spectacle, pour en comprendre la grandeur; il  
faut l'avoir contemplé pour savoir jusqu'où va l'in-  
destructible union de la population et de l'armée se  
considérant plus que jamais comme solidaires, et  
se confondant dans un même amour pour celui qui  
a su relever si vaillamment et si vite la politique et  
la fortune de la France.

Nous venons de dire que la foule qui a acclamé  
nos valeureux soldats était immense. Jamais, en  
effet, lors même de l'entrée de la reine Victoria, on  
n'avait vu une affluence comparable à celle qui a  
encombré, depuis la Bastille jusqu'à la rue de la  
Paix, la longue ligne des boulevards. Il serait vrai  
de proclamer que la journée qui vient de se passer,  
était peut-être encore plus une fête pour la capitale  
que pour l'armée. Dès ce matin, les rues de Rivoli,  
de Castiglione et de la Paix, la place Vendôme et  
toute la ligne des boulevards jusqu'à la place de la  
Bastille, se sont trouvées décorées de drapeaux, de  
faisceaux, de lanternes, d'inscriptions, de mâts,  
de trophées et d'arcs de triomphe, comme par un  
coup de baguette de fée.

A 10 heures 1/4, la garde nationale de Paris,  
et de la Banlieue commençait à se rendre sur l'iti-  
néraire pour former la haie à la droite des boule-  
vards. Un peu plus tard, sont arrivés les régiments  
de ligne pour former la haie de gauche; l'École poly-  
technique, en masse, l'épée à la main, ainsi que  
toute l'École Saint-Cyr, formaient un demi-cercle  
sur la place de la Bastille.

Une foule de 500,000 âmes couvrait déjà tous les  
trottoirs, tous les balcons, toutes les façades et  
même les toits des maisons pavoisées.

A 11 heures, les troupes de l'armée de Crimée,  
savoir: les 20<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup> et 97<sup>e</sup> de ligne; les  
chasseurs à pied de la garde, les zouaves, les deux  
régiments de voltigeurs, l'artillerie et le génie, les  
deux régiments de grenadiers et les gendarmes de  
la garde, venaient former un immense cercle  
rayonnant autour de la colonne au bas de laquelle  
avaient été élevées des estrades. Toutes ces trou-  
pes, suivies de leurs convalescents, étaient en te-

nue de combat, avec le képi, la capote et les gué-  
tres par-dessus le pantalon.

A 11 heures 1/2, M. le général de Lawcœstine,  
commandant de la garde nationale, puis S. Exc. le  
maréchal Magnan, commandant de l'armée de Pa-  
ris, suivis de leurs brillants états-majors, sont arri-  
vés à la colonne pour y recevoir l'Empereur.

Sa Majesté, qui avait quitté les Tuileries vers 11  
heures 3/4, et qui était suivie d'un brillant et nom-  
breux état-major, est arrivée à son tour sur la place  
de la Bastille, à midi précis, après avoir parcouru  
à cheval tous les boulevards, et avoir été accueillie  
par les cris incessants de: *Vive l'Empereur!*

Le cortège impérial était ainsi composé:

Escadron de guides avec la musique; les offi-  
ciers d'ordonnance et la maison militaire de Sa  
Majesté;

L'Empereur, en uniforme de général de division;  
S. A. I. le prince Napoléon et S. Exc. le ministre  
de la guerre;

Les aides-de-camp et les généraux d'état-major;

Puis venait un escadron de cuirassiers avec les  
cent-gardes en tête.

Après son arrivée sur la place de la Bastille,  
l'Empereur a passé la revue de l'armée triomphante  
au milieu de nouvelles acclamations enthousiastes.  
Sa Majesté est ensuite allée se placer au pied de la  
colonne, où elle a décerné de nombreuses récom-  
penses et prononcé le discours suivant:

« Soldats,

» Je viens au-devant de vous, comme autrefois  
le Sénat romain allait aux portes de Rome au-devant  
de ses légions victorieuses. Je viens vous dire que  
vous avez bien mérité de la patrie.

» Mon émotion est grande, car au bonheur de  
vous revoir se mêle de douloureux regrets pour  
ceux qui ne sont plus, et un profond chagrin de  
n'avoir pu moi-même vous conduire au combat.

» Soldats de la garde, comme soldats de la ligne,  
soyez les bienvenus.

» Vous représentez tous cette armée d'Orient  
dont le courage et la persévérance ont de nouveau  
illustré nos aigles et reconquis à la France le rang  
qui lui est dû.

» La patrie, attentive à tout ce qui s'accomplit  
en Orient, vous accueille avec d'autant plus d'or-  
gueil qu'elle mesure vos efforts à la résistance opi-  
niâtre de l'ennemi.

» Je vous ai rappelés, quoique la guerre ne soit  
pas terminée, parce qu'il est juste de remplacer à  
leur tour les régiments qui ont le plus souffert.  
Chacun pourra ainsi aller prendre sa part de gloire,  
et le pays, qui entretient six cent mille soldats, a  
intérêt à ce qu'il y ait maintenant en France une  
armée nombreuse et aguerrie, prête à se porter où  
le besoin l'exige.

» Gardez donc soigneusement les habitudes de la  
guerre, fortifiez-vous dans l'expérience acquise;  
tenez-vous prêts à répondre, s'il le faut, à mon  
appel; mais, en ce jour, oubliez les épreuves de la  
vie du soldat, remerciez Dieu de vous avoir éparg-  
nés, et marchez fièrement au milieu de vos frères  
d'armes et de vos concitoyens, dont les acclama-  
tions vous attendent.»

Les dernières paroles de Sa Majesté ont été im-  
médiatement suivies de hurrahs frénétiques.

L'Empereur a quitté ensuite la place de la Bas-  
tille et a suivi de nouveau, dans l'ordre que nous  
avons indiqué plus haut, tous les boulevards, pour  
regagner la place Vendôme, lieu désigné pour le  
défilé des troupes. Pendant ce long parcours, Sa  
Majesté a été encore acclamée avec un redouble-  
ment d'enthousiasme. Enfin, à une heure précise,  
la petite armée est partie, le général Canrobert en  
tête. Une marche triomphale a alors commencé.

Partout, la foule acclame la tête de la colonne  
de l'armée; les tambours battent aux champs, les  
spectateurs saluent de leurs chapeaux et les dames  
qui encomrent les balcons et les croisées, com-

plètent l'émotion de la scène en agitant leurs mou-  
choirs. Depuis la Bastille, jusqu'à la place Vendôme,  
c'est un véritable délire.

La marche est ouverte par les régiments de ligne  
et terminée par le régiment de gendarmerie, en  
suivant l'ordre que nous donnons plus haut.

Derrière la musique de chaque régiment mar-  
chaient les blessés, qui ont été particulièrement  
l'objet d'une vive sympathie.

Parmi les officiers généraux commandant la garde  
et les régiments de ligne, les plus fêtés par la foule,  
ont été: le général Canrobert, le général Mellinet,  
dont la joue gauche portait les traces d'une profonde  
blessure, et le général commandant les grenadiers  
de la garde, dont le nom nous échappe, mais dont  
tout le monde remarquait le bras en écharpe. Tous  
ces officiers généraux étaient à cheval, en bottes  
fortes et en culotte blanche; puis venaient les trou-  
pes, chaque régiment avec sa musique, qui faisait  
entendre des airs guerriers.

A chaque instant, pendant la marche, on voyait  
de jeunes soldats sortir des rangs et embrasser ceux  
de leurs compagnons d'armes qu'ils reconnaissaient  
dans la haie. Nous avons vu de jeunes sous-offi-  
ciers embrassés de la manière la plus cordiale par  
des lieutenants, des capitaines.

De nombreuses couronnes ont été jetées aux  
troupes par les spectateurs sur tout le parcours des  
boulevards.

On a particulièrement remarqué le drapeau dé-  
chiré du 50<sup>e</sup> de ligne, qui ouvrait la marche: l'ai-  
glette de ce drapeau portait les traces d'un biscaïen et  
de deux balles.

Le drapeau du 97<sup>e</sup> était également déchiré.

Le défilé a eu lieu sous les yeux de leurs Majes-  
tés l'Empereur et l'Impératrice avec un ensemble  
admirable. Après le défilé, chaque corps est rentré  
dans le cantonnement qui lui était assigné. Aucun  
accident fâcheux n'a troublé cette fête militaire, qui  
avait attiré un grand concours de spectateurs, et  
qui a été constamment favorisée par un temps su-  
perbe. — Havas.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Il est difficile de décrire le spectacle que Paris  
offrait hier, sur le passage des soldats de Crimée,  
plus difficile encore d'en rendre les puissantes et sai-  
nes impressions. C'était un de ces moments rares  
où les peuples sentent la poésie des grandes choses,  
et dont ils gardent dans le cœur un souvenir ineffa-  
çable comme les empreintes que conserve l'airain  
refroidi. Ce cortège brillant, cette voie triomphale,  
ce peuple innombrable, ces visages contents, ces  
acclamations, ces fleurs sur les armes, ces larmes  
dans les yeux, cet Empereur si tranquille au milieu  
de sa force, si simple parmi les éclats de sa splendeur,  
ces soldats si graves dans leur gloire, si beaux dans  
leurs habits fatigués, si modestes sous leurs blessures;  
tout cela se déroulait et passait comme une ode im-  
mense; et la foule, depuis la colonne de la Bastille  
jusqu'à la colonne de Napoléon, en a compris les  
strophes sublimes. Les échos de l'âme française les  
rediront longtemps. Au milieu des richesses de la  
civilisation, au milieu aussi des plaisirs qui l'éner-  
vent et qui la corrompent, paraissaient, avec la  
double majesté de la force et de la discipline, le  
courage d'esprit qui la contient, le courage de  
cœur qui l'honore et la défend.

Sur ces mêmes boulevards on a vu passer, il n'y  
a pas huit ans, la première cérémonie, la première  
fête de la République, un enterrement anonyme!  
Un corbillard chargé de restes quelconques, orné  
de ridicules symboles, s'avancait dans la boue vers  
la colonne de la Bastille, où ces anonymes allaient  
recevoir leur sépulture aux pieds du génie de l'in-  
surrection. Nos soldats qui passent ont laissé leurs  
saints et glorieux morts à l'ombre de la croix!  
Derrière le corbillard patageaient douze individus,

la plupart sans nom et sans visage, traînant à leur suite une queue de corporations officielles et de sociétés chantantes : c'était le gouvernement de la France ! La force n'était nulle part, l'ordre n'était nulle part ; la peur était partout, sauf peut-être parmi ceux qui doivent craindre. Il n'y avait plus d'armée, on ne savait pas s'il y avait encore une magistrature. Quelles hontes et quelles angoisses ! Quel présent ! quel avenir ! Honneur donc et reconnaissance à vous d'abord, homme que Dieu a choisi pour réparer ce désastre, et qui nous en avez tirés si glorieusement et si vite, d'une main si patiente et si ferme à la fois.

Paraissez le premier dans cette pompe, dont la première gloire vous est due, et dont votre parole simple et grande a développé le sens auguste. Vous ne nous avez pas seulement donné la gloire des armes, vous nous donnez aussi la paix dans la guerre, la paix civile, le premier des biens pour les nations. Nos drapeaux sont fiers et nos autels sont debout. Nous remercions Dieu de vous avoir envoyé et de vous avoir préservé. Nous lui demandons qu'il vous garde et qu'il vous inspire. Marchez fièrement, Sire, au milieu de votre peuple dont les acclamations vous saluent : Vive l'Empereur !

Un frisson d'enthousiasme courait dans la foule à mesure que l'armée avançait. Après l'Empereur, de vives acclamations accueillirent le général Canrobert. Par un sentiment que tout le monde a compris, l'Empereur n'avait pas voulu que l'illustre général restât dans son escorte ; il était à la tête de l'armée. Sur tout le chemin, un cri profond et unanime lui portait l'expression du sentiment public, double hommage à la persévérance de son courage et à la beauté de son abnégation.

Trois régiments de ligne venaient ensuite, dans leur tenue de campagne, précédés de leurs blessés sans armes. Côté humble uniforme, mais si glorieusement terni, ces visages où tant de fatigues ont laissé leur empreinte, la jeunesse de beaucoup d'officiers, les déchirures des drapeaux, l'attitude aussi modeste que martiale de ces braves, et jusqu'à ces lauriers qu'on leur avait jetés et dont ils paraient naïvement leurs armes, tout produisait dans la foule une émotion qui se traduisait souvent par des pleurs. On se découvrait, on acclamait ces drapeaux tronés et ces chefs vaillants qui répondaient par le noble salut de l'épée. A chaque régiment qui passait, l'enthousiasme se manifestait avec la même ardeur. Il y avait des mouvements d'affection particuliers pour chaque troupe ; pour l'agilité des chasseurs, pour la souplesse des zouaves, qui marchent comme des panthères, avec cet air de joie qui semble faire à toute chose la même fête qu'au péril ; pour la gravité imposante de ces mâles grenadiers qui s'avancent comme des murs ; pour l'artillerie assise sur ses tonnerres. On voyait passer la force et l'honneur de la patrie.

Le dirons-nous, une chose pourtant manquait à cette fête, un uniforme cher à la France, plus cher, s'il se peut, à l'armée. Lorsque ces braves défilaient au pied de la statue de Napoléon, échappés à tant de morts et vengeurs de tant de morts, le cœur pieux et compatissant de l'Impératrice a dû éprouver un regret ; à l'aspect des blessés surtout, elle a dû regretter de ne pas voir auprès d'elle en ce moment et pour ce moment, parmi les parures de ses dames d'honneur, l'humble cornette d'une Sœur de la charité.

Puissions-nous revoir bientôt une fête pareille, plus complète et plus consolante, où la victoire ramènera toute notre armée ; car cette victoire que nous espérons, sera une grande époque du monde. Sur la ruine des ambitions grecques et sur le sol transformé de l'Islamisme, dans la fécondité du sang français, la victoire française aura planté la croix de Jésus-Christ. — Louis Veuillot. (*Univers.*)

La réorganisation de la garde impériale, dont on parlait depuis long-temps, vient d'être réglée par un décret impérial du 20 de ce mois. Le rapport à l'Empereur, qui précède le décret, en expose et motive toutes les dispositions ; nous le publions en entier :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, 20 décembre 1855.

Sire,

La garde impériale a réalisé les espérances que Votre Majesté avait conçues en rétablissant cette institution de glorieuse mémoire.

L'armée est, dès à présent, dotée d'une réserve qui lui manquait, et il ne reste plus qu'à mettre cette réserve en rapport avec la force effective de nos troupes de ligne.

Dans les dernières guerres de l'Empire, la garde formait deux corps d'armée, comprenant ensemble près de 100,000 hommes ; sous la Restauration, et en pleine paix, la garde se composait de quatre divisions, deux d'infanterie et deux de cavalerie, d'un effectif de 35 à 40,000 hommes.

Réduite à ses proportions actuelles, celles d'une simple division mixte, la garde impériale serait évi-

demment insuffisante pour le rôle important qu'elle peut être appelée à remplir. En décrétant, le 1<sup>er</sup> mai 1854, cette première formation, Votre Majesté ne l'avait considérée que comme provisoire : je crois le moment opportun pour constituer ce corps d'élite sur des bases plus larges, en y introduisant les excellents éléments que peut aujourd'hui fournir notre armée d'Orient.

La garde serait composée de deux divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, de deux régiments d'artillerie, de deux compagnies du génie et d'un escadron du train des équipages.

La 1<sup>re</sup> division d'infanterie comprendrait le régiment de gendarmerie, qui serait réduit, par la suite, à deux bataillons ; trois régiments de grenadiers, dont deux existent déjà, et le régiment de zouaves. Un régiment de grenadiers serait à créer.

Pour répartir également le nombre des bataillons entre les deux brigades de la 1<sup>re</sup> division, je proposerai à Votre Majesté de composer la 1<sup>re</sup> brigade :

Du régiment de gendarmerie,	2 bataillons.
D'un régiment de grenadiers,	4 id.
Du régiment de zouaves,	2 id.
Total,	8 bataillons.

La 2<sup>e</sup> brigade serait composée de deux régiments de grenadiers formant aussi huit bataillons.

La 2<sup>e</sup> division d'infanterie comprendrait quatre régiments de voltigeurs, dont deux seraient à créer, et le bataillon de chasseurs à pied. Ce bataillon et deux régiments de voltigeurs formeraient la 1<sup>re</sup> brigade ; les deux autres régiments de voltigeurs formeraient la seconde.

Le régiment de grenadiers et les deux autres régiments de voltigeurs à créer seraient organisés en Orient. Placés sous les ordres d'un des généraux de brigade admis dans la garde, ils resteraient provisoirement à l'armée expéditionnaire. De la sorte, cette armée ne serait pas affaiblie par les contingents qu'elle aurait à fournir à ces nouveaux corps, dont les dépôts seulement seraient organisés dans l'intérieur.

La division de cavalerie serait composée de trois brigades :

Une brigade de cavalerie de réserve, formée de deux régiments de cuirassiers ;

Une brigade de cavalerie de ligne, formée d'un régiment de dragons et d'un régiment de lanciers ;

Une brigade de cavalerie légère, formée d'un régiment de chasseurs et du régiment des guides. Ces six régiments se recruteraient :

1<sup>o</sup> Les deux régiments de cuirassiers, dans les dix régiments de cuirassiers de la ligne et les deux régiments de carabiniers ;

2<sup>o</sup> Le régiment de dragons et le régiment de lanciers, dans les douze régiments de dragons et dans les huit régiments de lanciers de la ligne ;

3<sup>o</sup> Le régiment de chasseurs, dans les douze régiments de chasseurs de la ligne ;

Et 4<sup>o</sup> le régiment des guides, dans les régiments de chasseurs d'Afrique.

Telle est l'organisation que je propose d'arrêter en principe pour la cavalerie de la garde ; mais, dans la crainte que sa réalisation immédiate n'apporte une perturbation fâcheuse dans la cavalerie de la ligne, dont plusieurs régiments sont en Orient, je crois utile d'ajourner la création des quatre nouveaux régiments.

Lorsque le moment sera venu, j'aurai l'honneur de proposer à Votre Majesté les dispositions nécessaires pour atténuer, autant que possible, la dépense qui résultera de ces formations nouvelles.

Quant à l'artillerie de la garde, elle se composerait des deux régiments créés par les décrets des 1<sup>er</sup> mai 1854 et 17 février 1855 ; il n'y aurait d'autre augmentation de personnel que celle qui résultera de la création d'une école d'artillerie pour la garde.

Il ne serait rien changé à la composition des deux compagnies du génie attachées à la garde ; elles continueraient à former une division commandée par un capitaine en premier.

Le train des équipages conserverait également son organisation actuelle.

Si, comme je l'espère, ces dispositions répondent aux vœux de Votre Majesté, je la prie de vouloir bien revêtir de sa signature le décret ci-joint.

Le maréchal de France ministre-secrétaire d'Etat au département de la guerre,

VAILLANT.

On mande de Turin que le général la Marmora va se rendre prochainement à Paris dans le but d'examiner la question de l'unité de commandement des armées alliées en Crimée et pour aviser aux dispositions qu'il serait convenable d'adopter en cas d'une guerre en Italie au printemps prochain. On s'occuperait également de la guerre sur le Danube, pour le cas où notre corps expéditionnaire serait transporté de la Crimée à Varna. — Havas.

« Le Journal de Constantinople, qui donne des nouvelles d'Omer-Pacha du 5 décembre, dit qu'à cette

date l'armée ottomane était campée en deçà de la rivière Siva et dans l'impossibilité d'avancer, à cause du débordement de cette rivière. Suivant le même journal, l'armée d'Erzeroum sera portée à 35,000 hommes. » — Havas.

On lit dans une lettre de Dresde, en date du 25 décembre, adressée à la *Gazette des Postes* : « On assure que la Russie est disposée à accepter l'interprétation ou plutôt l'application du 3<sup>e</sup> point de garantie et de consentir à ce que la Mer Noire soit déclarée *mare clausum* ou ouverte seulement aux bâtiments de commerce, mais à la condition que la neutralité commence à partir de Smyrne et par conséquent s'étende à une partie de la Mer Egée. Elle motive cette proposition par la raison qu'une fois la Mer Noire déclarée neutre, les puissances occidentales n'avaient plus besoin d'une station maritime au delà de Smyrne, ni pour leur propre sûreté ni pour celle de la Turquie. Mais rien ne prouve encore que ce soit la plus qu'un simple bruit.

#### FAITS DIVERS.

On n'a pas oublié le terrible accident arrivé le 18 septembre 1853 sur le chemin de fer de Bordeaux, près du village de St-Benoît, à trois kilomètres de Poitiers. On sait que cette catastrophe coûta la vie à six personnes employées à l'exploitation du chemin de fer, et que le nombre des voyageurs plus ou moins grièvement blessés s'éleva à une trentaine environ.

L'une des victimes était D. Manuel Sanjurjo, secrétaire de S. M. la reine d'Espagne, secrétaire de l'université de Cuba et de Porto-Rico, membre des cortès espagnoles.

D. Manuel Sanjurjo a intenté un procès à la Compagnie et lui a réclamé 150,000 fr. de dommages-intérêts.

Dans l'audience de vendredi dernier, le tribunal civil de la Seine a rendu un jugement qui condamne la compagnie du chemin de fer de Paris à Bordeaux à payer à D. Sanjurjo la somme de 6,000 fr. et une rente annuelle et viagère de 4,000 fr., réversible pour moitié, en cas de décès du rentier, sur la tête de M<sup>me</sup> Sanjurjo mère. (*Journal de la Vienne.*)

— Le capitaine W. Allan, de la marine britannique, a publié une brochure dans laquelle il propose de convertir en mer le désert de l'Arabie. Une grande vallée s'étend au sud du mont Liban, du pied de cette montagne au golfe d'Akabat, qui n'est qu'un bras avancé de la partie septentrionale de la mer Rouge. Le capitaine anglais pense que cette vallée a été autrefois une grande mer. Dans beaucoup d'endroits, le sol est de 1,300 pieds plus bas que le niveau de la Méditerranée, et dans cet espace sont renfermés le lac de Tibériade et la mer Morte. M. Allan émet l'opinion que cette mer étant séparée de la mer Rouge par l'élévation du pays situé à l'extrémité méridionale et n'étant alimentée que par de petits torrents, aurait été desséchée par la chaleur des rayons du soleil. Il propose de creuser un canal du golfe d'Akabat à la mer Morte, et un autre de grandeur égale de la Méditerranée près du mont Carmel, à travers la plaine d'Esdraelon, jusqu'à l'interruption existant dans la chaîne montagneuse du Liban. De la sorte, la Méditerranée faisant irruption avec une chute de 1,300 pieds remplirait la vallée, et ce désert stérile et inutile serait changé en Océan ayant 2,000 milles d'étendue. Le voyage aux Indes par mer serait de la sorte aussi court que la route de terre par l'Egypte (overland route). Un pays, en ce moment, complètement aride, deviendrait fertile, et la Palestine verrait augmenter sa population et la culture de son sol. Le projet est magnifique, mais est-il praticable ? Voilà ce qui n'a pas encore été suffisamment examiné. — Havas.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, dimanche. — « Il vient d'arriver une dépêche télégraphique annonçant que le comte Esterhazy était arrivé à Saint-Petersbourg, le 26 décembre, et que le lendemain 27 décembre, il avait communiqué l'objet de sa mission au comte Nesselrode. »

Berlin, 30 décembre. — « Une dépêche télégraphique de Saint-Petersbourg annonce que le prince Menschikoff est nommé commandant et gouverneur de guerre de Cronstadt. »

« On attache ici une assez grande signification à cette nomination. » — Havas.

« Marseille, dimanche soir 30 décembre. — Les nouvelles d'Alexandrie du 22 décembre portent que le Pacha d'Egypte, convaincu de la suffisance de la récolte, a rétabli la liberté d'exportation des grains. Le décret rendu à cet égard est signé par le Pacha et a dû être publié hier au Caire. »

« La commission pour le percement de l'isthme de Suez est revenue de la Haute-Egypte. » — Havas.

terminé ses travaux d'inspection à la fin du mois. Tous les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants.

» On mande de Malte à la date du 21, que le général Scirlett, commandant la cavalerie anglaise en Orient, est passé à Malte se rendant en Angleterre; on croit qu'il assistera aux conseils de guerre des Puissances.

« Makli-Pacha que le Sultan a envoyé à Erreroum est un européen du nom de Storzar. »

Londres, 31 décembre. — Le *Morning-Post* annonce, comme une nouvelle authentique, que le comte Esterhazy a remis, jeudi dernier, le texte des propositions de l'Autriche au gouvernement russe. Le même journal ajoute que la réponse du Czar est attendue sous peu de jours.

Le *Morning-Post* se sert d'expressions très-vives en parlant de l'attitude de la Russie. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le Comice agricole de Saumur, désirant introduire dans l'arrondissement la pratique du drainage, pour l'assainissement des terres trop humides, a fait, au mois de septembre dernier, l'acquisition d'une machine à mouler les tuyaux. Cet instrument, confié à M. Berg-Lemoine, membre du Comice, propriétaire d'une tuilerie importante à Brossay, près Montreuil-Bellay, a déjà servi à la confection d'un grand nombre de tuyaux de différents calibres.

Pour étudier à fond cette importante question, le Comice a invité M. Lebannier, entrepreneur de drainage, à Angers, à assister à une de ses réunions, qui a eu lieu le 22 décembre dernier; dans cette séance, cet intelligent praticien, après avoir donné des explications sur les divers moyens qu'on emploie, pour l'amélioration des terres surabondam-

ment humides, a dit qu'il entreprendrait à forfait tous les travaux relatifs à cette industrie.

Déjà, quelques propriétaires des environs de Saumur, se proposent de faire des essais dans le cours de l'année dans laquelle nous entrons; il y a donc lieu d'espérer que la pratique du drainage, qui a opéré des merveilles dans beaucoup de pays, va aussi se propager dans le nôtre et augmenter encore les éléments de prospérité qu'il possède.

DU BAULT.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 décembre.

**NAISSANCES.** — 3, Soyer, Paul, rue St-Nicolas; — Delarue, Charlotte, Bassé-Ile; — 5, Vinettié, Charles-Marie, rue Saint-Nicolas; — Appert, Eugène - Louis, rue de Fenet; — 10, Duballet, Louis, Grand'Rue; — Roquet, Arsène, rue de Fenet; — 11, Normandine, Léonie, rue des Capucins; — 14, Jamet, Louis-Stephane, quai de Limoges.

**MARIAGES.** — 3, Lucienne, Jean-François-Marie, mégissier, a épousé Marie-Louise Fontaine, lingère, tous deux de Saumur; — 4, Lecompte, Pierre, charcutier, a épousé Louise-Marie Guignard, sans profession, tous deux de Saumur; — 5, Predhumeau, Henri, menuisier a épousé Caroline Duplessis, sans profession, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 1, Gougeon, Célestin, vernisseur, 48 ans, rue de la Visitation; — 2, Benoît, Françoise, journalière, 80, ans, veuve Bretonneau, à la Providence; — Tessier, Marie-Anne-Renée, jardinière, veuve Reveilleau, 68 ans, rue St-Nicolas; — 4, Rivière, Michel, 68 ans, veuve Leroux, rue du Portail-Louis; — Legarru, Rosalie, 15 ans, célibataire, rue de Fenet; — Brazille, Marie, journalière, 74 ans, veuve Moutin, montée du Fort; — Lorideau, Françoise, chapeletière, 62 ans, veuve

Vincent, rue de Fenet; — 6, Segagne, Auguste, 1 an, rue de Fenet; — Guillot, Louise-Flavie, lingère, 68 ans, célibataire, rue St-Lazare; — 10, Lafond, Marie, 3 ans, à la Croix-Verte; — Moxion, Henriette-Julie, 78 ans, veuve Bellon, à la Providence; — Raboin, René-Jacques, palefrenier, 58 ans, place Maupassant; — 11, Gelineau, Louis-Marie, 3 mois, rue de l'Hôtel-de-Ville; — 12, Briant, Anne Marie, 78 ans, veuve Gallé, rue de la Visitation.

#### Marché de Saumur du 29 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	52 99	Graine de luzerne.	60 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	51 70	— de colza . . . . .	—
Seigle . . . . .	24 60	— de lin . . . . .	54 —
Orge . . . . .	16 —	Amandes en coques	—
Avoine (entree) . . . . .	10 —	(l'hectolitre) . . . . .	—
Fèves . . . . .	16 60	— cassées (30 k) . . . . .	80 —
Pois blancs . . . . .	24 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges . . . . .	24 —	compris le fût,	—
— verts . . . . .	—	1 <sup>er</sup> choix 1855.	120 —
Cire jaune (30 kil) . . . . .	160 —	2 <sup>e</sup> — . . . . .	100 —
Huile de noix ordi. . . . .	80 —	3 <sup>e</sup> — . . . . .	90 —
— de chenevis . . . . .	63 —	— de Chinon . . . . .	110 —
— de lin . . . . .	65 —	— de Bourgueil . . . . .	140 —
Paille hors barrière . . . . .	47 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id . . . . .	75 —	1 <sup>er</sup> qualité 1855	150 —
Luzeerne . . . . .	70 —	2 <sup>e</sup> — . . . . .	70 —
Graine de trèfle . . . . .	75 —	3 <sup>e</sup> — . . . . .	50 —

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Janvier.

Même prix que la quinzaine précédente.

#### BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 43 cent. — Fermé à 64 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. Jahan.

### VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

- 1<sup>o</sup> D'UNE MAISON et dépendances, situées à Presle, commune de Distré, et de DIVERS IMMEUBLES, terres et vignes, situés communes de Distré et de Rou-Marson;
- 2<sup>o</sup> D'UNE MAISON, située à Saumur, rue du Relais;
- 3<sup>o</sup> D'UNE MAISON, située rue de Fenet;
- 4<sup>o</sup> D'UNE AUTRE MAISON, rue Duplessy-Mornay;
- 5<sup>o</sup> DE LA NU-PROPRIÉTÉ d'une maison, rue des Boires.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 20 janvier 1856, à midi, pour les biens situés communes de Distré et de Rou-Marson, et le mardi 22 janvier 1856, à midi, pour les biens situés à Saumur.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le six décembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré et signifié;

Et à la requête M<sup>me</sup> Elisabeth Jaleau, épouse de Jacques Gilbert, maçon, demeurant à Saumur;

Cette dame agissant au nom et comme héritière pour partie de M. Jean-Louis Jaleau, son père, ladite dame autorisée aux effets ci-après par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du quatorze juin dernier;

Poursuivant la licitation et ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beurepaire, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de M<sup>me</sup> Rose-Héloïse Jaleau, épouse de M. Arthur Dubois, soldat au cinquante-quatrième de ligne, de lui dûment autorisée, demeurant à Saumur, et de celui-ci pour la validité et autoriser la dame son épouse; ladite dame héritière pour l'autre partie

de M. Jean-Louis Jaleau, son père, sus-nommé, co-licitants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Ségris, demeurant à Saumur;

Il sera, le dimanche vingt janvier mil huit cinquante-six, à midi, pour les immeubles, situés à Distré et à Rou-Marson, et le mardi vingt-deux du même mois, à midi, pour les immeubles situés à Saumur, procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Dutermé, à la vente des biens dont la désignation suit:

Biens situés communes de Distré et de Rou-Marson.

#### 1<sup>er</sup> LOT.

Une maison et ses dépendances, sise à Presle, commune de Distré, composée d'un corps de logis principal et de servitudes à droite et à gauche de ce logis; plus un jardin clos par une palissade en bois. Le logis principal est composé, au rez-de-chaussée, d'un vestibule avec escalier, à droite une salle à manger, à gauche un salon; la même distribution existe au premier; un grenier couvre le tout. Les servitudes de droite se composent: d'une écurie, d'une boulangerie et deux chambres de domestiques, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier, avec grenier. Les servitudes de gauche se composent: d'une cuisine et d'une remise avec grenier; sous la salle à manger et sous la cuisine sont deux caves, le tout ayant une superficie de vingt ares vingt centiares, joignant au levant M. Jahan, au midi M. Dalençon, au couchant Gagneux, au nord la grande route; mise à prix cinq mille cinq cents francs, ci. . . . . 5,500 f.

#### 2<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, au Petit-Croulay, contenant en totalité quatre-vingt-trois ares cinquante-cinq centiares, joignant à l'est M<sup>me</sup> Barier, Venon, Habault et Grosbois et autres, au midi et à l'ouest Gagneux, et au nord Guérin et Boucault, comprenant les n<sup>os</sup> 441, 442, 443, 444, 445, 446, 461, 462, 463, 473 de la section D du plan cadastral; mise à prix mille francs, ci. . . . . 1,000 »

#### 3<sup>e</sup> LOT.

Vingt-cinq ares cin-

A reporter . . . . . 6,500 »

Report . . . . . 6,500 »

quante-cinq centiares de terre, sur lesquels il y a des rangées de vigne, situés aux Prés-de-Riou, joignant à l'est Girard, au midi M. Bury, à l'ouest Bonssy, comprenant les n<sup>os</sup> 217, 218, 219, 220 de la section D; mise à prix quatre cents francs, ci. . . . . 400 »

#### 4<sup>e</sup> LOT.

Quarante-neuf ares soixante-dix centiares de vigne, avec cave, au même lieu, joignant à l'est Dalençon, au nord Guérin et autres, au midi les vendeurs, comprenant les n<sup>os</sup> 306, 307, 308, section D du plan; mise à prix sept cents francs, ci. . . . . 700 »

#### 5<sup>e</sup> LOT.

Onze ares de vigne, au même lieu, joignant au sud Rigault, à l'ouest Léger, au nord Dalençon; mise à prix cent quatre-vingts francs, ci. . . . . 180 »

#### 6<sup>e</sup> LOT.

Deux ares vingt-cinq centiares de terre, au Croulay, joignant à l'est Petit, au sud M. Gamichon, au nord Derouet, à l'ouest Venon, n<sup>o</sup> 113 de la section D; mise à prix soixante-quinze francs, ci. . . . . 75 »

#### 7<sup>e</sup> LOT.

Une léarderie, sise au Croulay, et contenant cinq ares trente centiares, joignant à l'est Venon et Boucault, au sud Gamichon, à l'ouest Gagneux, au nord M. Jahan, n<sup>o</sup> 119 de la section D; mise à prix cent cinquante francs, ci. . . . . 150 »

Tous ces biens, situés commune de Distré.

#### 8<sup>e</sup> LOT.

Trente-sept ares seize centiares, au Dalifard, n<sup>os</sup> 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425 de la section D du plan de la commune de Rou-Marson, joignant à l'est MM.

A reporter . . . . . 8,005 »

Report . . . . . 8,005 »

Bury et Girard, à l'ouest Ballier, au nord Leroy; mise à prix six cents francs, ci. . . . . 600 »

#### 9<sup>e</sup> LOT.

Douze ares soixante centiares de terre, à la Fontaine-de-Pocé, n<sup>os</sup> 447, 448, 449, 450, même section, joignant à l'est Prieur, au sud M. Bazille, à l'ouest Dubois, au nord Serrault; mise à prix deux cent vingt-cinq francs, ci. . . . . 225 »

Ces deux articles situés commune de Rou-Marson.

#### Biens situés à Saumur.

#### 10<sup>e</sup> LOT.

Une maison, située à Saumur, rue du Relais, composée en soubassement d'une cave, au rez-de-chaussée d'une remise, d'un vestibule avec escalier, d'un salon et d'une salle à manger; au premier étage, trois chambres, dont deux à alcôves; au deuxième, grenier; fruiterie au-dessus de la salle à manger; enfin, au-dessus de la fruiterie, une chambre couverte par une terrasse bituminée; une cour au fond de laquelle est un corps de bâtiment composé: d'une cuisine et d'une grande salle, au premier étage même distribution et un grenier sur le tout; mise à prix douze mille francs, ci. . . . . 12,000 »

#### 11<sup>e</sup> LOT.

Une portion de maison, située à Saumur, à l'angle de la rue du Relais et de la rue de Fenet, composée au rez-de-chaussée de deux boutiques, deux chambres au premier avec cabinets, greniers et caves; mise à prix trois mille cinq cents francs, ci. . . . . 3,500 »

#### 12<sup>e</sup> LOT.

Une autre portion de la même maison, située rue de Fenet et faisant suite à la précédente, composée

A reporter . . . . . 24,330 f.

Report. . . . . 24,330 f.  
également de deux boutiques au rez-de-chaussée, deux chambres au premier avec cabinets, greniers et caves; mise à prix trois mille francs, ci. . . . . 3,000 »

13° LOT.  
La nu-propriété d'une maison, située à Saumur, rue des Boires, autrefois occupée par M. Jalleau.

Cette maison est composée de deux corps de logis, l'un sur la rue et l'autre au fond du jardin. Le corps de logis situé sur la rue est composé: en soubassement, d'une cuisine et cave voûtée; au rez-de-chaussée, d'un vestibule avec grille en fer, escalier, et d'un salon; au premier étage, de trois chambres à coucher, un balcon sur la rue; même distribution au deuxième, avec banquettes en fonte, fenêtres sur la rue, et greniers sur le tout; à ce corps de logis est joint une annexe en pans de bois et cloisons, formant une chambre basse et une chambre haute. Le corps du logis situé au fond du jardin est composé: au rez-de-chaussée, d'un vestibule, d'un escalier avec anglaises dessous, et d'un salon; au premier étage, deux chambres; même distribution au deuxième, et grenier perdu sur le tout. Le jardin est planté d'arbres à fruits et d'arbustes; mise à prix six mille sept cents francs, ci. . . . . 6,700 »

14° LOT.  
Une maison, située rue Duplessis-Mornay, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, cour et jardin, avec pavillon; mise à prix douze cents francs, ci. . . . . 1,200 »

Total des mises à prix. . . 35,230 »

Les lots d'immeubles ci-dessus désignés pourront être réunis ou divisés lors de l'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente;

3° A M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué co-licitant. Fait et dressé à Saumur, par l'avoué soussigné.

Saumur, le 29 décembre 1855.

(1) BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 10, successeur de M. Jahan.

## PURGE

D'hypothèques légales.

Notification a été faite,

A la requête de de M. Jacques-Pierre Turpault, propriétaire, et de dame Charlotte Aubert, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Simonnière, commune de Saint-Paul,

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 10:

Premièrement. — Suivant exploit de Maubert: huissier à Saumur, en date du douze décembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, au Palais-de-Justice, à Saumur;

Deuxièmement. — Suivant exploit de Buffard, huissier à Vihiers, en date du quinze décembre mil huit cent cinquante-cinq enregistré,

A M<sup>me</sup> Geneviève Vinsonneau, veuve du sieur Henri Gabory, en son vivant menuisier, demeurant à Vihiers;

Troisièmement. — Suivant exploit de Lebrun, huissier à Doué, en date du vingt-huit décembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

A 1<sup>o</sup> M. François Lionet-Routiau, propriétaire, demeurant à Doué, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Victorine-Marie Lionet et Paul Lionet, issus du mariage de M. Paul Lionet, en son vivant banquier à Doué, avec dame Marie Douet;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Douet, propriétaire, veuve de M. Paul Lionet, en son vivant banquier, demeurant à Doué;

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du Tribunal civil de Saumur, le trois décembre mil huit cent cinquante-cinq, constatant le dépôt fait audit Greffe de la copie dûment collationnée, d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Mandin, notaire à Doué, le huit novembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré et transcrit, contenant vente au profit de M. et M<sup>me</sup> Turpault, sus-nommés, par M<sup>me</sup> Marie Douet, propriétaire, veuve de M. Paul Lionet, en son vivant banquier, demeurant à Doué, agissant: 1<sup>o</sup> à cause de la communauté de biens qui a existé entre elle et son défunt mari; 2<sup>o</sup> au nom et comme tutrice naturelle et légale de:

1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Victorine-Marie Lionet, 2<sup>o</sup> M. Paul Lionet, seuls enfants issus de son mariage avec ledit sieur Lionet, son défunt mari, d'une maison située ville de Vihiers, Rue-Haute, comprenant cuisine, salon, corridor entre, deux chambres hautes, petit cabinet, grenier régnant sur le tout, deux chambres en bas-côté, buanderie, chambre au-dessus, hangard, lieux d'aisances, cour, pompe, caves; le tout se tenant, joignant au nord M. Turpault, mur mitoyen entre, au midi la Rue-Haute, au couchant M. Beaudin. Cette vente a eu lieu pour le prix principal de cinq mille francs. Suivant délibération du conseil de famille des mineurs Lionet, en date du huit décembre mil huit cent cinquante-trois, homologuée par jugement du Tribunal civil de Saumur, le 29 décembre de la même année, la vente dont s'agit a été ratifiée.

Avec déclaration que la présente notification leur a été faite afin qu'ils eussent à prendre sur ledit immeuble telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, ledit immeuble passerait aux mains des acquéreurs, affranchi de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, outre les vendeurs sus-nommés: 1<sup>o</sup> M. Paul Lionet, aujourd'hui décédé; 2<sup>o</sup> M. Henri Gabory, menuisier, et dame Geneviève Vinsonneau, son épouse, demeurant à Vihiers; 3<sup>o</sup> M. Boussion, demeurant à Nueil;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur l'immeuble ci-dessus désigné des inscriptions pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait,

BEAUREPAIRE,  
(2) avoué-licencié.

ON DEMANDE DOUZE A TREIZE MILLE FRANCS pour placer sur bonne hypothèque, intérêts à 5 %, pour 5 à 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et BRAYER, notaire à Chouzé.

## A VENDRE

Les BIENS que possède M. Raphaël Hodault, dans les communes des Rosiers, Saint-Martin et Saint-Lambert.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX et BRAYER, et au sieur GUESSARD-CALLOT, à Chouzé. (4)

## BOIS-TAILLIS

### A VENDRE

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 13 janvier 1856, à l'heure de midi,

Environ 11 hectares de bois-taillis, âgés de 8 ans et de 14 ans, situés à Laleu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On vendra, en totalité ou en cinq ou six lots, à la volonté des acheteurs.

### A LOUER

De suite

Plusieurs MAISONS meublées.

S'adresser à M. NANCEUX-MONESTE, rue de la Comédie, n° 11, à Saumur.

### A LOUER

Présentement

Une MAISON, sise à Vernueil, composée de salle à manger, salon, vestibule au milieu, cuisine; vaste cour au nord, où sont les servitudes, close de murs; cour au midi, grand jardin en suite; au levant un vaste enclos entouré de murs, chambres hautes avec cabinets, grand grenier régnant sur le tout; caves.

S'adresser à M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernueil. (7)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Leffet-Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire. (577)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE OU A LOUER

MAISON NEUVE,

Rue de la Basse-Ile, appartenant à M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON et des MAGASINS, Occupés par M. Besnard, charpentier, Rue de la Visitation.

S'adresser à M. GRANRY, sur les Ponts. (680)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

### A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Peltier.

S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

### A LOUER

Présentement

1<sup>o</sup> Chambre, cave et jardin, situés commune de Saint-Lambert.

2<sup>o</sup> Chambre, cave et jardin, au Chapeau.

S'adresser à M. Pellé, dans la Basse-Ile. (723)

### A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

M. GRÉARD quitte son magasin de la rue Saint-Jean pour agrandissement de commerce en cette ville. (622)

On désire un APPRENTIGANTIER. S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES,

Compagnie d'Assurances mutuelles pour l'exonération du service militaire.

Capital souscrit: 5 millions 500,000 fr.

DIRECTEUR: M. AUG. GRAVOIS.

L'Association Générale des Familles a pour but de procurer aux jeunes gens appelés à faire partie de l'Armée, la somme qui leur est nécessaire pour obtenir leur exonération du service militaire.

Cette Compagnie a déjà réuni plus de dix mille Assurés, et effectué dix Répartitions qui ont donné comme dividendes, en sus des souscriptions, jusqu'à 215 pour 100 pour des appels de 80 mille hommes, et 132 pour 100 pour des appels de 140 mille hommes. Ces résultats seront plus considérables dans un avenir prochain, par suite de l'extension que l'Administration vient de donner à ses opérations.

Les Souscripteurs solvables peuvent rester dépositaires du montant de leurs souscriptions jusqu'à l'époque où ils sont tenus d'opérer le versement des prestations qui seront exigées pour l'exonération de leurs enfants.

ASSURANCES DEPUIS LA NAISSANCE JUSQU'AU JOUR DU TIRAGE.

S'adresser, pour souscrire ou prendre de plus amples renseignements:

A M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie. (8)

## COMPTOIR VINICOLE ET COLONIAL DE LA GIRONDE CHOCOLAT DE L'INFANTE FABRIQUE DE CHOCOLATS ESPAGNOLS

B. DELPUGET et SAZIAS jeune, propriétaires-gérants à Bordeaux.

Ce Chocolat se trouve seulement à Saumur, chez MM. MORIN et MAILLET, négociants-épiciers, rue Beaurepaire, inutile de le demander ailleurs à Saumur; l'excellence de ce produit dispense de tout éloge et de toutes réclames. (694)